L'Union européenne et les États d'Afrique – Caraïbes – Pacifique (ACP)

L'Accord de Cotonou, un partenariat pour le développement

[http://europa.eu.int/comm/development/index_fr.htm]

L'accord de nature commerciale, politique et d'assistance, signé à Cotonou, au Bénin, en juin 2000, entre les 77 États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) et l'Union européenne est entré pleinement en vigueur le 1er avril 2003. Conclu pour 20 ans, ce partenariat fixe des objectifs ambitieux centré sur la réduction de la pauvreté, la prévention des conflits violents et la bonne gouvernance. Il vise à rendre la coopération au développement ACP-UE plus efficace et reconnaît des responsabilités mutuelles.

- États membres de l'Union européenne et départements français d'Outre-mer (Guadeloupe, Guyane, Martinique, Réunion).
- Nouveaux États membres de l'Union européenne (mai 2004).
- Pays candidats à l'adhésion à l'Union européenne.
- États d'Afrique membres de l'Accord de Partenariat ACP-UE (Accord de Cotonou) (48).
- États des Caraïbes membres de l'Accord de Partenariat ACP-UE (Accord de Cotonou) (15). Cuba est membre du Groupe ACP mais ne fait pas partie de l'Accord de Cotonou.
- États du Pacifique membres de l'Accord de Partenariat ACP-UE (Accord de Cotonou) (14). Le Timor oriental a officiellement rejoint le Groupe ACP en mai 2003. Il n'a pas encore signé l'Accord de Cotonou.
- Pays et territoires d'Outre-mer (PTOM). Il y a actuellement 20 PTOM jouissant d'une relation spéciale avec un des États membres de l'UE (la France, le Royaume-Uni, les Pays-Bas ou le Danemark).

Commission européenne
Direction générale du Développement

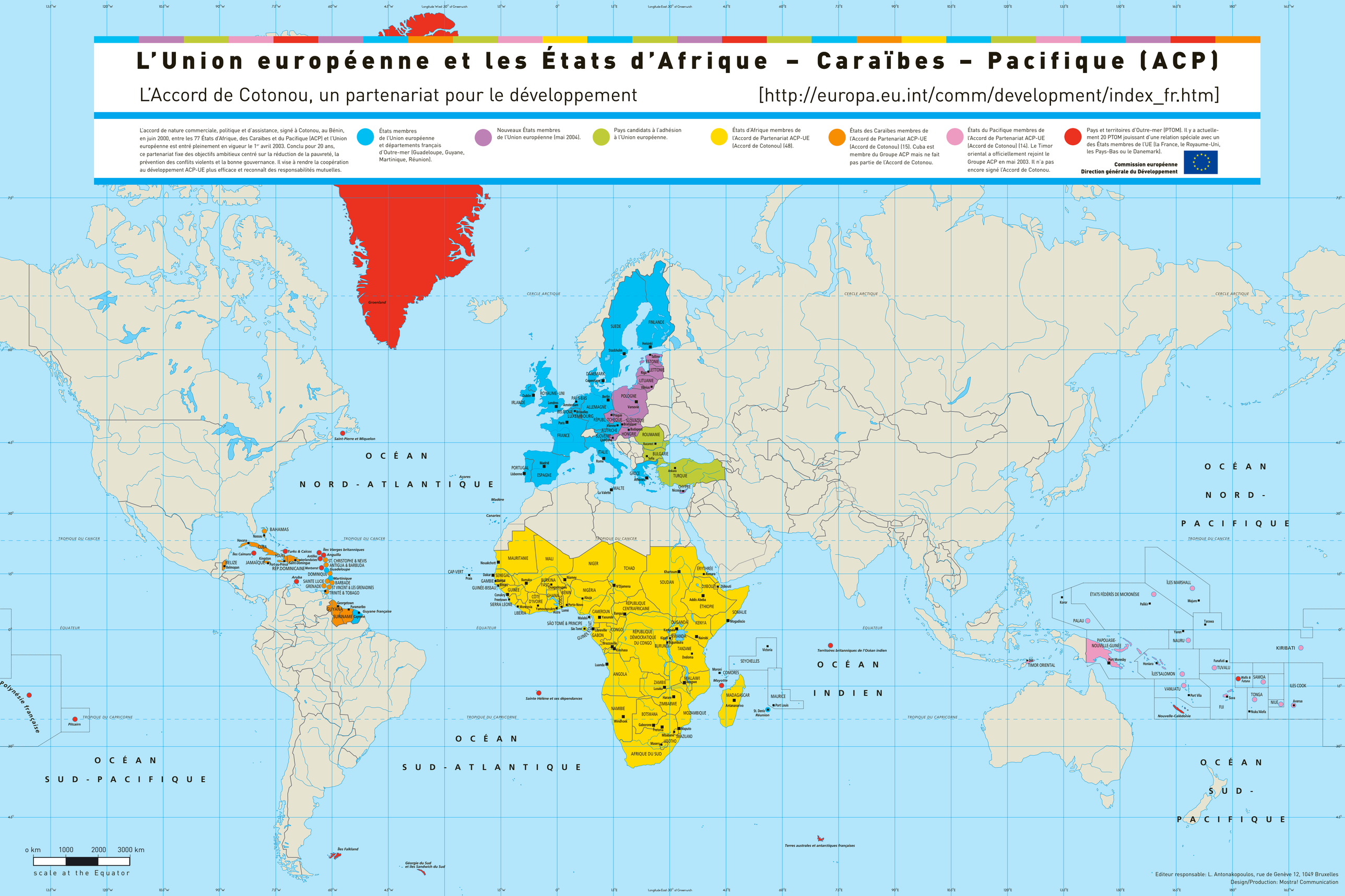

Editeur responsable: L. Antonakopoulos, rue de Genève 12, 1049 Bruxelles
Design/Production: Mostra! Communication